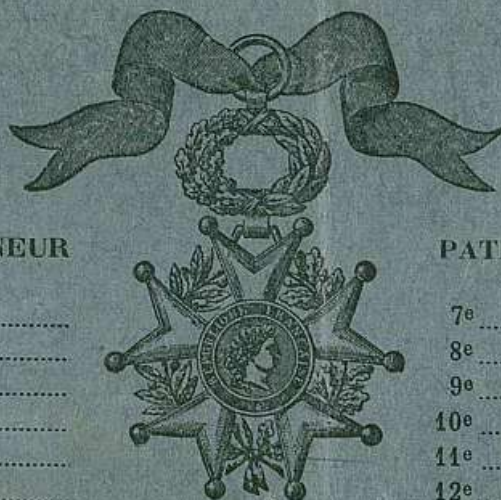


ORDRE NATIONAL
DE LA
LÉGION D'HONNEUR

HONNEUR

1^{re} assignation.....
2^e
3^e
4^e
5^e
6^e



TRAITEMENT
DE LA
LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER

PATRIE

7^e
8^e
9^e
10^e
11^e
12^e

PROCÈS-VERBAL DE REMISE DU LIVRET (1)

Je soussigné, Robert P. [Signature], Maire de la commune de Neudilly, certifie avoir remis ce jour à Monsieur [Signature] (titulaire ou représentant légal du titulaire du livret) dont le certificat d'inscription est ci-joint, le présent livret sur lequel j'ai fait la photographie.

Je certifie en outre que Monsieur [Signature] a signé, en ma présence, la fiche mobile communiquée avec le livret par la Grande Chancellerie, ladite fiche devant être transmise à Monsieur le Trésorier-Payeur général.

ou je certifie que Monsieur [Signature] a signé, en ma présence, la fiche mobile mentionnée ci-dessus.

L'intéressé déclare vouloir toucher les arriérés dus.

En foi de quoi, j'ai apposé le cachet de mon service sur la photographie ci-jointe et j'ai signé le présent procès-verbal.

Neudilly, le 12 décembre 1960

(1) Voir page 2 de la couverture les instructions aux agents chargés de remettre les livrets aux légionnaires.

Si l'intéressé est déjà muni d'un livret à soumettre au service des pensions de l'Etat, sur lequel figure sa photographie, l'agent chargé de la remise du présent livret n'a pas à y apposer de nouvelle photographie. Mais que le titulaire ne le donne, il se borne à porter, dans le cadre réservé à cette destination, le numéro d'index de la photographie du livret qui est reproduit sur le livret de pension (2).



INSTRUCTIONS AUX AGENTS

CHARGÉS DE REMETTRE LES LIVRETS AUX LÉGIONNAIRES

Le présent livret ne peut être remis qu'à la personne au profit de laquelle le traitement a été concédé ou à son représentant légal.

L'agent chargé de la remise doit, à cet effet, s'il ne connaît personnellement la partie, exiger la production de pièces d'identité ou la certification de témoins connus.

Après s'être assuré que la photographie que doit lui remettre l'intéressé présente bien toutes les garanties d'authenticité et de ressemblance, il la colle dans le cadre à ce destiné (voir page 2 de la couverture), y appose le cachet de son service, en ayant soin de veiller à ce que l'empreinte porte partie sur le feuillet, partie sur la photographie.

Il signe alors le procès-verbal (voir page 2 de la couverture) et invite le légionnaire ou son représentant légal à signer devant lui la fiche mobile transmise en même temps que le livret. Si le titulaire ou son représentant légal ne peut signer, mention est faite de cette circonstance.

LORS DU RENOUELEMENT,
prière de fournir les indications ci-dessous
et de remettre le livret au Payeur qui le fera parvenir à la Grande Chancellerie
accompagné de la fiche mobile.

(En caractères d'imprimerie)

Nom du titulaire : RASSINOUX
Prénoms : Marcel
Demeurant à Neuville de Portou rue Rte de Vouelle n° 86
Commune de Neuville de Portou 86170
Département - Vienne -

Faute d'adresse exacte et lisible le nouveau livret ne pourra être expédié.

B. — [25498]

1^{er} BUREAU

MEMBRES

DE LA LÉGION D'HONNEUR
ET DÉCORÉS

DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

SERVICES ADMINISTRATIFS
ET TRAITEMENTS

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

TRAITEMENT D'OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

CERTIFICAT D'INSCRIPTION

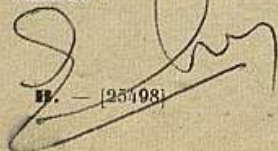
Décret organique
de la Légion d'Honneur
du 16 mars 1852
(art 33)

Loi du 5 septembre 1919

N^o HH. 524 Somme annuelle : 20 NF

M. RASSINOUX Marcel
né le 26 Avril 1904, à Neuville de Poitou, département de la Vienne,
est inscrit au registre matricule des Officiers de la Légion d'Honneur pour un traitement annuel
de vingt nouveaux francs payable par semestre, avec jouissance du 1^{er} Janvier 1960

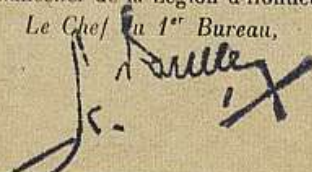
VÉRIFIÉ :


N^o 251081

A Paris, le 30 NOV 1960 19

Pour le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur et par ordre :

Le Chef du 1^{er} Bureau,



CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ

A PRODUIRE PAR LES HÉRITIERS

des créanciers de l'État, des départements, des communes, des établissements publics, etc., et des budgets annexes : Légion d'honneur, Caisse des Dépôts et Consignations, etc.

Je soussigné, Maire de la commune de Neuville
arrondissement de Poitiers, département de 86

Certifie que le nommé ⁽¹⁾

RASSINOUX Marcel

(1) Nom, prénoms et qualité du décédé.

(2) En toutes lettres, c'est absolument indispensable.

(3) Noms, prénoms, qualités et domiciles exacts des héritiers, distinguer les majeurs des mineurs; s'il y a des mineurs, indiquer leur date de naissance et donner les noms, prénoms, qualités et domiciles exacts de leurs tuteurs, ainsi que la date de la délibération du conseil de famille qui les a nommés à ces fonctions. Si les femmes sont mariées, désigner les noms, prénoms, qualités et domiciles exacts de leurs maris.

suivant déclaration faite le 22 mars 1975
est décédé à : Neuville du Poitou, le ⁽²⁾ 22 mars 1975
mil neuf cent

et qu'il a laissé pour seul héritier ⁽³⁾

- * - COLAS Renée veuve RASSINOUX - épouse
69 rue J. Couraud
Neuville 86
- BATARD née RASSINOUX Andrée - fille
55 rue de Vanille
Neuville 86
- FRANÇOIS née RASSINOUX Claude - fille
Villa Caprice
Route de ST PEE
ARRAUNTZ-USTARITZ 64

* Mme veuve Rassinoux se porte fort et garant pour
ses cohéritiers.

et que Les dit susnommé s ont seul s droit
de toucher toutes les sommes qui peuvent revenir et appartenir à la succession
du susnommé décédé.

En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat, pour servir et valoir ce que
de raison.

Fait en Mairie, le 3 AVR. 1975 19

Le Maire,

(Sceau)



Ce certificat est dispensé de la formalité de l'enregistrement.
Il n'y a pas lieu de faire légaliser la signature du Maire (art. 61
du décret du 5 nov. 1926).

LÉGION D'HONNEUR.

NOM : **RASSINOUX**

D75

NUMÉRO

DE LA MATRICULE :

44-524

PRÉNOMS : *Marcel*né le *25 Août 1904*à *Neuville-de-Poitou (Vienne)*

a été nommé

Chevalier

de la Légion d'Honneur

par décret du *6 FEV 1950* rendu sur le rapport du Ministre de **DES ARMÉES**

pour prendre rang du en qualité de

*Chef d'escadron du train*Date de départ } de la délégation
1 MARS 1950

du brevet :

16 OCTO 1950

du livret de traitement :

*Cdt G. R. OT n°6
Maurice Fabvier à Poitiers
(M. de M. de M.)*

- 1 JANV 1960

promu au grade d'

Officier ACTIVE

de la Légion d'Honneur

par décret du *30 DEC 1959* rendu sur le rapport du Ministre de **TERRE**pour prendre rang du *31 DEC 1959* en qualité de*Colonel Train*Date de départ } de la délégation :
*15 JANV 1960***BREVET FAIT***15 JANV. 1960*

30 NOV. 1960

du livret de traitement :

*Neuville de Poitou
R. de Vienne (Vienne)*

promu au grade de

Commandeur

de la Légion d'Honneur

par décret du rendu sur le rapport du Ministre de

pour prendre rang du en qualité de

Date de départ } de la délégation :
du brevet :
du livret de traitement :Date du décès : *22.3.75*

49423

44524

RASSINOUX

Marcel

NUMÉRO D'INSCRIPTION :

du 1.4.50
au 30.12.59 1500
Cr. 1100
Di. 300 1400NUMÉRO D'INSCRIPTION :
263394

.....
r fiche mobile
he devant être
smentionné ne

.....
lle

.....
photographie

.....
1960

.....
de remettre les

phie du titulaire est apposée sur le livret de
pension (a) N°



DEMANDE D'AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE PENSION

Assignée payable sur la Trésorerie Générale de *la Seine*

BÉNÉFICIAIRE

Noms et prénoms :

Adresse :

Rastinonx Marcel
SP 64.440

Nature et montant de la pension principale	NUMÉRO		Dates des échéances à payer	COLONNES RÉSERVÉES AU COMPTABLE ASSIGNATAIRE		
	de la pension principale	des majorations		Echéances	Décompte par échéance	Total par échéances
<i>Région Honneur</i>	<i>263.397</i>		<i>1/1/50 au</i> <i>30/12/51.</i> <i>1-7-52</i> <i>1-1-53</i> <i>1-7-53</i> <i>1-1-54</i> <i>1-7-54</i> <i>1-1-55</i> <i>1-7-55</i>			

S.P. 50.894

le *8-11-1953*

Le Payeur.

A _____, le _____

Le Trésorier-Payeur Général.

100

MINISTÈRE DES FINANCES

PAIERIE GÉNÉRALE
DE LA SEINE

Tél : GUT. 11-80

BUREAUX OUVERTS
TOUS LES JOURS de 9 h. à 12 h.
et de 14 heures à 16 heures
Fermés le Samedi après-midi

Pensions FE
10789

Paris, le 16. 11. 1935

16-18, rue Notre Dame-des-Victoires

Monsieur le Commandant
du S.P. 50894-

J'ai l'honneur de vous
renvoyer sous ce pli votre demande
d'autorisation de paiement concernant
le traitement de chevalier de la Légion
d'Honneur n° 263.397 au nom de
M. Rassinoux Marcel. en vous
faisant connaître, que la fiche
est renvoyée ce jour par mes soins
à la trésorerie générale de la Préfecture
où ce traitement est assigné payable.
Il vous appartient d'adresser vos
demandes d'autorisation à cet
organisme.

Bulletin du Bureau K G du 29. 1. 47

TRESORERIE AUX ARMÉES
Bureau 204

Reçu le: 21 NOV 1935

No. 8307



M^r Rassinoux Marcel

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

LÉGION D'HONNEUR.

1^{er} BUREAU.

N^o M^o :

44524

NOTA.

Il n'y a pas lieu d'affranchir les plis adressés directement à M. le Grand Chancelier.

Le brevet sera adressé ultérieurement à l'intéressé.

RÉCÉPISSÉ DE DÉCORATION.

Je, soussigné, reconnais avoir reçu la décoration de CHEVALIER de la Légion d'honneur, qui m'a été envoyée par le Grand Chancelier⁽¹⁾.

Aucune admission au traitement n'étant possible sans pièces d'identité, le présent récépissé devra être renvoyé avec indication de l'adresse du titulaire, au Grand Chancelier, accompagné :

1^o D'un extrait de l'acte de naissance ;

2^o D'un état signalétique et des services ;

3^o Du Livret de traitement de Médaille militaire, «s'il y a lieu».

(1) Exécution de la C. M. Guerre du 14 février 1927. — 3864^m.

A Toul, le 20 juillet 1950.

[Signature]

Adresse :

Chef d'Escadron Rassinoux
Commandant le C. R. T. O. T. N^o 6 *Marcel*
Quartier Fabvier à Toul

Nota. — La RÉCEPTION dans l'ordre étant RÉGLEMENTAIRE, les insignes doivent être remis au titulaire, soit au cours d'une prise d'armes, soit par un Membre de l'Ordre muni d'une délégation de pouvoirs.

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

1^{er} BUREAU.

PERSONNEL
DES MEMBRES
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

N° *44584*

AVIS ESSENTIEL.

Le présent procès-verbal doit être renvoyé immédiatement à M. le Grand Chancelier, l'inscription du titulaire sur les registres matricules ne devant avoir lieu qu'après l'accomplissement de la formalité de la réception.

NOTA.

Il n'y a pas lieu d'affranchir les plis adressés directement à M. le Grand Chancelier.

Le brevet sera envoyé ultérieurement à l'intéressé.

(1) Si la remise des insignes n'a pas lieu, biffer les mots relatifs à cette remise.

PROCÈS-VERBAL
DE RÉCEPTION

D'UN **CHEVALIER** DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Le *quatorze* *juillet* mil neuf cent *cinquante*.

Nous *DULAC André - Colonel, Chef d'Etat-Major de la 2eme Division d'Infanterie*
Chevalier de la Légion d'Honneur.

Conformément à la délégation du Grand Chancelier en date du

avons fait { placer devant le front de bataille
introduire

M. *Bassinous Marcel*
Chef d'escadron du Train

adresse :
nommé **CHEVALIER** de la Légion d'Honneur, à l'effet de le recevoir en cette qualité.

Nous adressant à lui, nous avons prononcé la formule de réception suivante :

« Au nom du Président de la République Française et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons **CHEVALIER** de la Légion d'Honneur. »

Puis nous lui avons remis les insignes (1) de son grade et donné l'accolade.

Immédiatement après a été dressé le présent procès-verbal, pour être transmis à la Grande Chancellerie, après avoir été signé par le récipiendaire et par nous.

Fait à *NANCY*, les jours, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire,

Le Délégué,

J. M. 002260. [24296]

Jointure au Procès-Verbal
le ticket de traitement
de **MÉDAILLE MILITAIRE**

N° 44524

Joindre le titre de paiement
du grade inférieur

PROCÈS-VERBAL
DE RÉCEPTION

Ro 1

Le Huit-Mai

mil neuf cent cinquante ~~soixante~~

Nous Le Saint-Bon Général de Brigade
Commandant le Groupe de Subdivision de Poitiers

Délégué par le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur,

avons fait { placer devant le front des troupes
introduire

Monsieur Marcel Pradimoux
colonel Train

Adresse : Neuville de Poitou (Vienne)

Nous adressant à lui, nous avons prononcé la formule de réception
suivante :

« Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui
nous sont conférés, nous vous faisons OFFICIER de la Légion d'Honneur. »

Puis nous lui avons remis les insignes de son grade ainsi que son
brevet et donné l'accolade.

Immédiatement après a été dressé le présent procès-verbal, pour
être transmis à la GRANDE CHANCELLERIE⁽¹⁾, après avoir été signé par le
récipiendaire et par nous.

Fait à Jockers, les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire,

Le Délégué,

(1) Le présent procès-verbal doit être immédiatement renvoyé à la Grande Chancellerie, l'inscription définitive sur les registres
matricules ne pouvant être effectuée que sur justification de la réception.

ÉCHÉANCES ANNUELLES

[illegible]

RENOUVELLEMENT

SERVICES
DE LA
LÉGION D'HONNEUR
ET
DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

LOI
du 5 septembre 1919

RÉSIDENCE

Route de Vouillé
NEUVILLE de POITOU
(Vienne)

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA LÉGION D'HONNEUR

N°

HA-524

TRAITEMENT

D'OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Signature du titulaire ou de son représentant légal (1)

qui déclare vouloir toucher les arrérages annuels

chez { le trésorier-payeur général
le receveur des finances
le percepteur
le receveur des P. T. T. }

de

Neuville

Nom :

RASSINOUX

Prénoms :

Marcel

Naissance. Date :

25.8.1904

Lieu :

NEUVILLE de POITOU (Vienne)

Somme annuelle :

40 F

Jouissance du

1^{er} janvier 1974

AUTORISATION

DE PAYER LE TRAITEMENT CI-DESSUS DÉSIGNÉ

A Paris, le 26 AOUT 1974 19

Pour le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur,
Le Secrétaire Général adjoint,

A TRANSMETTRE
A LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE
DU DÉPARTEMENT

Arrérages correspondant
à la période

du 19

au 19

F

A déduire : F

Reste net à payer : F

OBSERVATIONS

(1) Si le titulaire ou son représentant légal ne peut pas signer, mention doit en être faite par l'autorité chargée de la délivrance du livret dans la case ci-dessus réservée à l'apposition de la signature.

DÉPARTEMENT
DE LA VIENNE

ARRONDISSEMENT

de Poitiers

N°

Naissance

de

RASSINOUX

Marcel

25 aout 1904



Commune d e Neuville

EXTRAIT

Du Registre des Actes de l'Etat-Civil

Le vingt cinq aout mil neuf cent quatre

est né en cette commune.

Nom : R A S S I N O U X

Prénoms . Marcel

Fils de André Rassinoux, maçon

et de Marie Clotilde GIRAULT, son épouse, sans profession.

En marge: marié à Neuville le 10 avril 1926, avec Renée Chérie COLAS.

Pour extrait délivré sur papier libre.

En Mairie, le 16 aout 1950



(Sceau de la Mairie)

P. Le Maire, l'adj.
Chauvin

MAIRIE
de NEUVILLE

Département
de la VIENNE

Arrondissement
de POITIERS

Canton
de NEUVILLE

ÉTAT CIVIL

N° 11

BULLETIN DE DECES

Le 22 Mars 1975 mil neuf cent
à 20 heures du est décédé
RASSINOUX Marcel
âgé de 70 ans demeurant à Neuville
fils de André Rassinoux
et de Marie Clotilde Girault
époux de Renée Chérie Colas
A Neuville, le 9.4.75 197

Le Maire,



TRAITEMENT DE 0 *Prin* LA LEGION D'HONNEUR

	Crédit	Débit
N° 44524.		
Jouissance du : 1.1.60		Trop-perçu sur trait ⁺
au : 30.6.60	10 NF	de
Rappel sur trait ⁺ de ch.		du : No
263.397		au :
du : 1.1.56	10 NF	Droits de Chancellerie :
au : 30.12.59.		16 NF
TOTAL du crédit :	50 NF	TOTAL du débit :
		16 NF

RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT DE *officier* n° 44524

He
Jouissance du : 1.1.64

Nouvelle adresse : Route de Vouille - 86340 NEUVILLE de POITOU -

Adressé au Maire du domicile le :

LÉGION D'HONNEUR.

NOM : **RASSINOUX**

D75

NUMÉRO

DE LA MATRICULE :

44-524

PRÉNOMS : *Marcel*né le *25 Août 1904*à *Neuville-de-Poitou (Vienne)*

du 1.4.50

au 30.12.51

Cr. 1100

Di. 300

1500

1400

a été nommé

Chevalier

de la Légion d'Honneur

par décret du

6 FEV 1950

rendu sur le rapport du Ministre de

DES ARMÉES

pour prendre rang du

en qualité de

Chef d'escadron du train

Date de départ

de la délégation

1 MARS 1950

du brevet :

16 OCTO 1950

du livret de traitement :

*Cdt G. R. OT n°6
Maurice Fabvier à Poitiers
(M. de M. de M.)*

- 1 JANV 1960

promu au grade d'

Officier ACTIVE

de la Légion d'Honneur

par décret du

30 DEC 1959

rendu sur le rapport du Ministre de

TERRE

pour prendre rang du

31 DEC 1959

en qualité de

Colonel Train

Date de départ

de la délégation :

15 JANV 1960

BREVET FAIT

15 JANV. 1960

30 NOV. 1960
du livret de traitement :*Neuville de Poitou
R. de Vienne (Vienne)*

promu au grade de

Commandeur

de la Légion d'Honneur

par décret du

rendu sur le rapport du Ministre de

pour prendre rang du

en qualité de

Date de départ

de la délégation :

du brevet :

du livret de traitement :

49423

Date du décès :

22.3.75

44524

RASSINOUX

Marcel

NUMÉRO D'INSCRIPTION :

TRESORERIE AUX ARMÉES

BUREAU DE PAYEUR

T. A. 114

DEMANDE D'AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE PENSION

Assignée payable sur la Trésorerie Générale de la Seine *Sarthe*

BÉNÉFICIAIRE

Noms et prénoms : R A S S I N O U X Marcel

Adresse : S.P. 64.440

Nature et montant de la pension principale	NUMÉRO		Dates des échéances à payer	COLONNES RÉSERVÉES AU COMPTABLE ASSIGNATAIRE		
	de la pension principale	des majorations		Echéances	Décompte par échéance	Total par échéances
Légion d'Honneur	263.397		I/I/1956			

S. P. 50892

le 20 NOV 1950

Le Paveur.

J. FLAMAND

A _____, le _____

Le Trésorier-Payeur Général.

Imprimerie Nationale - 10 444 - 4/54 (K)

44.524/I.B.LH.

LE GRAND CHANCELIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu l'article 9 de la Loi du 29 Janvier 1831
instituant la prescription quinquennale,

Vu l'article 19 du Décret du 25 Juin 1934
modifiant la durée de la prescription,

Considérant que M. RASSINOX, Marcel, né le 25
Août 1904 à Neuville-de-Poitou (Vienne), domicilié à S.P.
64.440, titulaire du traitement de Chevalier de la Légion d'Hon-
neur N° 263.397, n'a pu percevoir en temps opportun les arrérages
qui lui étaient dûs.

Considérant que ce retard ne peut être mis à la
charge de l'intéressé,

D E C I D E :

Les délais de prescription prévus par l'article
19 du décret du 25 Juin 1934 ne seront pas opposables à M.
RASSINOX, ci-dessus qualifié, en ce qui concerne le paiement
de ses arrérages de Chevalier de la Légion d'Honneur pour la
période comprise entre le 1er Juillet 1950 et le 30 Juin 1952.

Paris, le 12 Janvier 1956.

Signé *Paul* *Latour*

Note pour le Payeur :

La présente levée de prescription devra
être jointe au coupon qu'elle concerne
à l'appui de la dépense.

Rastinoux

début janv. 1986

Établir une liste de prescription
sur l'art' Chevalerie période du 1 -
7.50 au 30.6.52 et joindre
la fiche Chevalerie (au dossier)
Envoyer les 2 pièces au TP gal
de la Sarthe

G

Bureau de la
LEGION D'HONNEUR

-:-:-

DEMANDE DE LEVEE DE PRESCRIPTION

sur 1^{er} ch LH

NOM : RASSINOUX

PRENOMS : Marcel.

NUMERO : 263 397

MOTIFS : etait en operations en AFN
avis favorable

DATE de JOUISSANCE 1. 1. 56

FICHER de M. GAY. 25 NOV 1960

Qui
28/11/60

30 NOV 1960
Conforme
envoi

POITIERS, le 16 Mai 1960

RECOMMANDÉ

Le Général de Brigade de SAINT-BON
commandant le Groupe de Subdivisions Militaires de Poitiers

à Monsieur le Grand Chancelier de la
Légion d'Honneur
1, rue de Solférino
PARIS 7^e

MLD/CL

IV. REGION

**GROUPE DE
SUBDIVISIONS MILITAIRES DE POITIERS**

ÉTAT-MAJOR

^e Bureau

Téléphone : 41-22-88

N° 1.128 /EMGS/ 1.OR

Ci :

(à rappeler dans toute correspondance)

BORDEREAU D'ENVOI

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<u>TRANSMIS</u>		
- Procès-verbal de réception d'un membre de la Légion d'Honneur concernant : <u>OFFICIER</u>		Les intéressés ont été décorés devant le front des troupes le 8/5/1960.
- Colonel en retraite du Train <u>RASSINOUX Marcel</u>	1	Le colonel en retraite du Train RASSINOUX qui était en opération en A.F.N. n'a pas perçu son traitement de Chevalier depuis le 1er Juillet 1956 (voir carnet de traitement joint).
- Carnet de Traitement du grade inférieur	1	
- Commandant en retraite du recrutement <u>ROPERH Roger</u>	1	
- Carnet de traitement du grade inférieur	1	
<u>CHEVALIER</u>		
- Chef d'Escadron <u>OULLAC Georges</u>	1	
- Chef d'escadron de Rve d'Artillerie <u>LOCHON Alfred</u>	1	
- Chef d'escadron de Rve de l'A.B.C. <u>VIAULT Yvon</u>	1	
- Capitaine du cadre des Adjoints Tech. <u>BONNET Eugène</u>	1	
- Capitaine d'Infanterie <u>CHAPRON Jean-Marie</u>	1	
- Capitaine Adjoint Adm. des C.T. <u>JORIGNY Abel</u>	1	
- Capitaine de Rve d'Artillerie <u>ROBIN Paul</u>	1	
- Capitaine de Rve de l'A.B.C. <u>DE MURARD de ST ROMAIN Hugues</u>	1	
- Capitaine de Rve d'Artillerie <u>BEISSONNET Maurice</u>	1	
.../...		

La correspondance doit être adressée à Monsieur le Commandant du Groupe de Subdivisions de Poitiers sans indication de nom.

.../...

Désignation des pièces	Nombre	Observations
- Capitaine de Réserve de Gendarmerie <u>CHANCEREL</u> Léon	1	
- Médecin Cdt de Réserve <u>MOSCOVICI</u> Benjamin	1	
- Maréchal des Logis Chef de Rve de Gendarmerie <u>GILBERT</u> Marcel	1	
- Caporal de Réserve <u>PAGEARD</u> Jean	1	



O. Le Lt-Colonel COMMARET,
Chef d'Etat-Major,

N° 27



ECHÉANCE de

FRANC 74

2 40,00 =

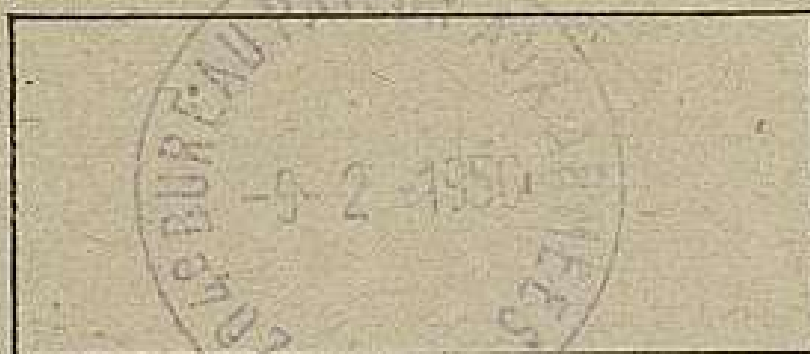
Tenue

B. — [25498] (2)

B.

Payé pour 29^e compte
de TG Sautre

ECHEANCE
du 1^{er} janvier 1956.



J. 002231. 134361

1^{er} BUREAU.

MEMBRES
DE LA LÉGION D'HONNEUR
ET DÉCORÉS
DE LA MÉDAILLE MILITAIRE.

LOI
du 5 septembre 1919.

RÉSIDENCE :

*1^{er} Escadron
Train*

*camp d'Avonnes
Champagne
(Paris)*

J.P. 64 H40

*Neuville de
Poitou
(Poitiers)*

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

TRAITEMENT

N^o 263397

DE CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Signature du titulaire ou de son représentant légal (1) :

[Signature]

qui déclare vouloir toucher les arrérages semestriels

chez { le trésorier-payeur général
le receveur des finances
le percepteur
le receveur des postes }

de

*le payeur
Sesqui
de Neuville de Poitou
(Poitiers)*

NOM :

Rassinoux

Prénoms :

Marcel

Naissance : Date :

25 Août 1904 Lieu : *Neuville de
Poitou (Poitiers)*

Somme annuelle : 950 francs. Semestre : 375 francs.

Jouissance du

1 juillet 1950

Arrérages correspondant
à la période

du *1 Juil* 1950 *1500*
au *30 Dec* 1951

(1) A déduire *1400*

net à payer 100

11. Croix 1100

2. Ind 300

auton P. payeur 1400

207 le

AUTORISATION

DE PAYER LE TRAITEMENT CI-DESSUS DÉSIGNÉ.

A Paris, le *16 OCTO 1950* 19

Pour le Grand Chancelier de la Légion d'honneur :

Par ordre :

Le Chef du 1^{er} Bureau,

[Signature]

OBSERVATIONS.

(1) Si le titulaire ou son représentant légal ne peut pas signer, mention doit
en être faite par l'autorité chargée de la délivrance du livret dans la case
ci-dessus réservée à l'apposition de la signature.

ÉCHÉANCES SEMESTRIELLES.

	1 ^{er} JANVIER.	1 ^{er} JUILLET.		1 ^{er} JANVIER.	1 ^{er} JUILLET.
1930			1957		
1931			1958		
1932		<i>autog. Jean 24.1.56 500</i>	1959		
1933	500	500	1960		
1934	500	250	1961		
1935	500	500	1962		
1936	<i>action Bureau 500 le 21-1-56</i>		1963		

1^{er} BUREAU

MEMBRES
DE LA LÉGION D'HONNEUR
ET DÉCORÉS
DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

LOI
du 5 septembre 1919

RÉSIDENCE

Neuville de Poitou
(Vienne)

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA LÉGION D'HONNEUR

N° 44 524

TRAITEMENT D'OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Signature du titulaire ou de son représentant légal (1) :

qui déclare vouloir toucher les arrérages semestriels

chez { le trésorier-payeur général
le receveur des finances
le percepteur
le receveur des P. T. T. }

de Neuville de Poitou

Nom :

RASSINOUX

Prénoms :

Marcel

Naissance. Date :

25 août 1904

Lieu : Neuville de

Poitou

(Vienne)

Somme annuelle :

20 N. F.

Semestre :

10 N. F.

Jouissance du

1^{er} janvier 1960

AUTORISATION

DE PAYER LE TRAITEMENT CI-DESSUS DÉSIGNÉ.

A Paris, le 30 NOV 1960 19

Pour le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur,

Par ordre :

Le Chef du 1^{er} Bureau,

Arrérages correspondant
à la période (1)

du 1^{er} janvier 1960 1960

au 30 juin 1960 1960

50 N. F.

Adéduire : 10 N. F.

(droits)

Reste net à payer : 40 N. F.

OBSERVATIONS

(1) y compris rappel sur le traitement de
Chevalier n° 263.397
du 1.1.56 au 30.12.59 = 40 NF

Autorisation de paiement faite.

(1) Si le titulaire ou son représentant légal ne peut pas signer, mention doit en être faite par l'autorité chargée de la délivrance du livret dans la case ci-dessus réservée à l'apposition de la signature.

Montant annuel porté à 30 F à c/1-1-60

ÉCHÉANCES SEMESTRIELLES

	1 ^{er} JANVIER	1 ^{er} JUILLET		1 ^{er} JANVIER	1 ^{er} JUILLET
1961	10,00 -6 FEV 1962	10,00 -6 FEV 1962	1968	8 NOV. 1968 10,00	X
1962	10,00 -6 FEV 1962	10 F	1969	12 DEC. 1972 10,00	X
1963	10 F	10 F	1970	40,00 26 FEV 1970	
1964	20 F 2 10 F 26 MAR 1964	10 F Rel 1963 - 26 MAR 1964	1971	12 DEC. 1972 10,00	
1965	40 F 16 MAI 1967	X	1972	12 DEC. 1972 10,00	
1966	20 F 40 F 16 MAI 1967	X	1973	40,00 3 MAI 1974	
1967	40 F 20 F 6 MAI 1967		1974	40,00 3 MAI 1974	